



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**ZAC Pôle Sports - Transfert foncier des parcelles Ville de Niort à
Deux-Sèvres Aménagement et avenant n°3 à la Convention
Publique d'Aménagement**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080200

Deux-Sèvres Aménagement et avenant n°3 à la Convention Publique d'Aménagement

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 24 juin 2005, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du Pôle Sports et a créé ladite ZAC. La réalisation de cette Zone d'Aménagement Concerté a été confiée à Deux Sèvres Aménagement par Convention Publique d'Aménagement approuvée par le Conseil municipal le 24 juin 2005 et signée le 13 juillet 2005.

Par délibération du 26 janvier 2007, le Conseil Municipal a ensuite approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Pôle Sports.

Le dossier de réalisation mentionne, notamment dans les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, l'apport par le concédant de terrains à l'opération. Cet apport vient en complément d'une participation du concédant en numéraire de 718 900 € HT, prévue à l'article 16.6 de la Convention Publique d'Aménagement et au dossier de réalisation. L'estimation des services fiscaux pour l'ensemble des terrains est de 925 000 €.

Dans la logique du compte rendu annuel approuvé le 29 juin 2007 et conformément aux articles L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal du 21 décembre 2007 a déjà concrétisé une première étape de cet apport de terrains à l'opération en transférant une série de 3 terrains d'une valeur de 29 552 €.

Aujourd'hui, dans la même logique, il convient de poursuivre et finaliser cet apport de terrains à l'opération afin de garantir la poursuite des travaux d'aménagement déjà engagés. Ce transfert des 14 derniers terrains constitue le solde de l'apport en nature à l'opération pour une valeur de 895 448 €. Un acte authentique interviendra ultérieurement pour constater le transfert de propriété ; les frais d'actes demeurant à la charge de Deux Sèvres Aménagement.

Pour formaliser cet apport en nature, il y a également lieu de passer un avenant à la Convention Publique d'Aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver et autoriser l'apport à l'opération d'aménagement ZAC Pôle Sport de 14 terrains Ville de Niort visés en annexe à la présente délibération, et dont la valeur totale a été estimée à 895 448 € ;
- Autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique à intervenir qui devra constater cet apport foncier à l'opération ;
- Approuver l'avenant n° 3 à la Convention Publique d'Aménagement entre la Ville de Niort et Deux Sèvres Aménagement et autoriser Madame le Maire à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD